



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le jeudi 4 décembre 1997 — N° 143**

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**4 décembre 1997**

---

**4 décembre 1997**

---

**Le jeudi 4 décembre 1997**

**N° 143**

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Déclarations ministérielles**

M. Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, fait une déclaration concernant la position du gouvernement du Québec sur les relations intergouvernementales canadiennes.

#### **Présentation de projets de loi**

M. Jolivet, ministre délégué à la Réforme électorale et parlementaire, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 185 Loi sur l'élection des premiers commissaires des commissions scolaires nouvelles et modifiant diverses dispositions législatives.

La motion est adoptée.

#### **Dépôts de documents**

M. Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, dépose :

Un document sur les lignes directrices du gouvernement du Québec en matière de relations intergouvernementales canadiennes.

**4 décembre 1997**

---

(Dépôt n° 1334-971204)

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 1335-971204)

Le rapport annuel de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux Nunavik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 1336-971204)

M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le rapport annuel 1996-1997 de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux Nunavik soit déféré à la Commission des affaires sociales pour étude;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Cette motion est adoptée.

#### **Dépôts de rapports de commissions**

M. Sirros (Laurier-Dorion) dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 22 octobre, 4, 6, 13, 20 et 25 novembre et 2 décembre 1997, a étudié en détail le projet de loi :

n° 149 Loi portant réforme du régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1337-971204)

#### **Dépôt de pétitions**

**4 décembre 1997**

---

Sont déposés trois extraits de pétition concernant la réforme de l'aide financière et le maintien du gel des frais de scolarité :

—le premier, extrait d'une pétition signée par 10 953 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Garon (Lévis);

(Dépôt n° 1338-971204)

—le deuxième, extrait d'une pétition signée par 7 350 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Gautrin (Verdun);

(Dépôt n° 1339-971204)

—le troisième, extrait d'une pétition signée par 11 115 étudiants et étudiantes de plusieurs régions du Québec, par M. Dumont (Rivière-du-Loup).

(Dépôt n° 1340-971204)

---

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 283 citoyens et citoyennes des municipalités de St-Malo, de Clifton-Est et de St-Isidore d'Auckland, concernant la division de la municipalité de Clifton-Partie-Est.

(Dépôt 1341-971204)

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, les documents appuyant cette démarche.

(Dépôt 1342-971204)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 64 du Règlement, M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 13 131 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les sentences qui respectent les victimes d'agressions sexuelles.

(Dépôt 1343-971204)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Maciocia (Viger)

**4 décembre 1997**

---

dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 191 citoyens et citoyennes du comté de Viger, concernant la survie des centres d'accueil privés.

(Dépôt 1344-971204)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Votes reportés**

L'Assemblée procède au vote reporté à la séance du 3 décembre 1997 sur la motion de M. Simard, ministre des Relations internationales. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec, au nom de toute la population québécoise, s'associe à tous ceux et celles à travers le monde qui veulent que les mines antipersonnel soient interdites et détruites et souscrive aux objectifs humanitaires qui sous-tendent la « Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction », qui sera signée cette semaine, à Ottawa;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'examiner les moyens à sa disposition, dans le cadre de sa juridiction, pour appuyer le gouvernement fédéral et contribuer à relever le défi que représente la mise en oeuvre de la Convention, notamment en ce qui a trait au soutien aux victimes et aux réfugiés, et à l'aide à la reconstruction économique des zones affectées par cette terrible tragédie.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 171 en annexe)

**4 décembre 1997**

---

Pour: **106** Contre: **0** Abstention: **0**

---

L'Assemblée procède au vote reporté à la séance du 3 décembre 1997 sur la motion de M. Marsan (Robert-Baldwin). Du consentement de l'Assemblée, M. le Président met aux voix la nouvelle version de la motion qui se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme le droit de tout citoyen et citoyenne de se prononcer librement, sans menace, dans le cadre des débats démocratiques de notre société; que cette Assemblée condamne tout appel ou incitation à la violence, toute forme de violence déjà commise et que cette Assemblée demande au gouvernement du Québec de prendre les moyens appropriés pour garantir aux citoyens ainsi menacés que leurs droits démocratiques seront protégés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 172 en annexe)

Pour: **106** Contre: **0** Abstention: **0**

---

L'Assemblée procède au vote reporté à la séance du 3 décembre 1997 sur la motion de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se déroule du 1er au 7 décembre et dont le thème est :« L'accès : c'est l'autonomie... tout le monde y gagne ».

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 173 en annexe)

Pour: **106** Contre: **0** Abstention: **0**

---

**4 décembre 1997**

---

L'Assemblée procède au vote reporté à la séance du 3 décembre 1997 sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 170, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 174 en annexe)

Pour: **60** Contre: **44** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 170 est adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi n° 170 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

#### **Motions sans préavis**

M. Jolivet, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le 80e anniversaire du restaurant Le Parlementaire et rende hommage aux équipes professionnelles de cuisiniers, de serveurs et de serveuses qui se sont succédé afin de développer l'image de marque du restaurant de notre Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

---

M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral et à l'Office national de l'énergie de ne prendre aucune décision irréversible qui pourrait mettre en péril le projet de gazoduc Trans-Maritimes sans au préalable avoir analysé, étudié et comparé les retombées économiques, sociales et environnementales qui peuvent en découler pour le plus grand avantage du Québec et de l'Est du Canada.

**4 décembre 1997**

---

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de tenir des consultations particulières sur le projet de loi n° 180, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 161, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, puis de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 178, Loi sur l'abolition de certains organismes;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 175, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

M. Léonard, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 162, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 162 est adopté.

**4 décembre 1997**

---

\_\_\_\_\_

À 12 h 16, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

\_\_\_\_\_

La séance reprend à 15 h 03.

\_\_\_\_\_

*Adoption du principe*

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 167, Loi modifiant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 167 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 167 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

\_\_\_\_\_

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 169, Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 169 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 169 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

\_\_\_\_\_

M. Landry, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 168, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, soit maintenant adopté.

**4 décembre 1997**

---

\_\_\_\_\_

À 17 h 52, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

\_\_\_\_\_

La séance reprend à 20 h 33.

\_\_\_\_\_

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 168, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Benoit (Orford) propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement, le projet de loi n° 168 soit scindé en deux projets de loi: un premier intitulé «Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec», comprenant les articles 1, 2, 6, 7, 10, 11, 13 et 15, et un deuxième intitulé «Loi assouplissant certaines restrictions de la Loi sur la Caisse de dépôt», comprenant les articles 3, 4, 5, 8, 9, 12, 14 et 15.

Après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion, M. Pinard, vice-président, prend la question en délibéré.

À la suite d'une suspension des travaux, M. Pinard, vice-président, rend la décision suivante:

**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

La motion de scission est irrecevable puisque les deux projets de loi qui résulteraient de la scission ne renfermeraient pas en réalité deux principes distincts et, en conséquence, ne constitueraient pas deux projets de loi cohérents.

**4 décembre 1997**

---

Le débat se poursuit sur la motion proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 168, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Jolivet, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 164, Loi modifiant la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 165, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur le ministère du Revenu, la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires et la Loi sur le régime de rentes du Québec.

Un débat s'ensuit.

M. Jolivet, leader du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

Cette motion est adoptée à la majorité des voix.

*Adoption*

M. Rioux, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 172, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les normes du travail, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 172, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les normes du travail, est adopté.

**4 décembre 1997**

---

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée reprend le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 165, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur le ministère du Revenu, la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires et la Loi sur le régime de rentes du Québec.

---

À minuit, le débat est ajourné. M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 5 décembre 1997, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

4 décembre 1997

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion sans préavis de M. Simard, ministre des Relations internationales, débattue le 3 décembre 1997, concernant les mines antipersonnel.

(Vote n° 171)

POUR - 106

Barbeau	Campeau	Gautrin	Marsan
Baril	Caron	Gauvin	Middlemiss
(Arthabaska)	Carrier-Perreault	Gendron	Morin
Baril	Chagnon	Houda-Pepin	(Nicolet-Yamaska)
(Berthier)	Chalifoux	Johnson	Mulcair
Beaudet	Charest	Jolivet	Ouimet
Beaudoin	Chenail	Julien	Papineau
Beaulne	Cherry	Jutras	Paquin
Beaumier	Chevrette	Kelley	Paradis
Béchar	Cliche	Lachance	Parent
Bégin	Copeman	Lafrenière	Payne
Bélanger	Côté	Lamquin-Ethier	Pelletier
(Mégantic-Compton)	Cusano	Landry	Perreault
Benoit	Delisle	(Bonaventure)	Pinard
Bergman	Désilets	Landry	Poulin
Bertrand	Deslières	(Verchères)	Robert
(Charlevoix)	Dion	Laporte	Rochon
Bissonnet	Dionne-Marsolais	Laprise	Saint-André
Blais	Doyer	Laurin	Signori
Boisclair	Duguay	Leblanc	Simard
Bordeleau	Dumont	Leduc	(Richelieu)
Bouchard	Facal	Lefebvre	Sirros
Boucher	Farrah	Léger	Trudel
Boulerice	Filion	Lelièvre	Vaive
Bourbeau	Fournier	Léonard	Vallières
Brassard	Frulla	Létourneau	Vermette
Brien	Gagnon	Maciocia	Williams
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Malavoy	
Brouillet	Gaulin	Marois	

CONTRE - 0

**4 décembre 1997**

---

**ABSTENTION - 0**

Sur la motion sans préavis de M. Marsan (Robert-Baldwin), débattue le 3 décembre 1997, concernant les droits démocratiques des citoyens.

(Vote n° 172)

*(Identique au vote n° 171)*

Sur la motion sans préavis de M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, débattue le 3 décembre 1997, concernant la Semaine québécoise des personnes handicapées.

(Vote n° 173)

*(Identique au vote n° 171)*

Sur la motion de Mme Marois, ministre de l'Éducation, débattue le 3 décembre 1997, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 170, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants.

(Vote n° 174)

**POUR - 60**

Barbeau  
Baril  
*(Arthabaska)*

Baril  
*(Berthier)*  
Beaudoin

Beaulne  
Beumier  
Bégin

Bertrand  
*(Charlevoix)*  
Blais

4 décembre 1997

---

Boisclair	Dion	Landry	Papineau
Bouchard	Dionne-Marsolais	(Verchères)	Paquin
Boucher	Doyer	Laprise	Payne
Boulerice	Duguay	Laurin	Pelletier
Brassard	Facal	Leduc	Perreault
Brien	Gagnon	Léger	Robert
Campeau	Gaulin	Lelièvre	Rochon
Caron	Gendron	Léonard	Saint-André
Carrier-Perreault	Jolivet	Létourneau	Signori
Charest	Julien	Malavoy	Simard
Chevrette	Jutras	Marois	(Richelieu)
Cliche	Lachance	Morin	Trudel
Côté	Landry	(Nicolet-Yamaska)	Vermette
Désilets	(Bonaventure)		
Deslières			

**CONTRE - 44**

Beaudet	Chenail	Gautrin	Marsan
Béchar	Cherry	Gauvin	Middlemiss
Bélanger	Copeman	Houda-Pepin	Mulcair
(Mégantic-Compton)	Cusano	Johnson	Ouimet
Benoit	Delisle	Kelley	Paradis
Bergman	Dumont	Lafrenière	Parent
Bissonnet	Farrah	Lamquin-Ethier	Poulin
Bordeleau	Filion	Laporte	Sirros
Bourbeau	Fournier	Leblanc	Vaive
Brodeur	Frulla	Lefebvre	Vallières
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Maciocia	Williams
Chalifoux			

**ABSTENTION - 0**